APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT

« PROGRAMME **FRANCE TOURISME TECH : TROISIEME PROMOTION 2025-2026**

 **2025**

**CAHIER DES CHARGES**

**Le dossier de candidature est à déposer au format numérique sur :**

[**demarches-simplifiees.fr**](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-ami-france-tourisme-tech-promotion-2024)

**AVANT LE 21 SEPTEMBRE 2025 À 23h59**

## L’AMI se compose des éléments suivants :

* Le présent cahier des charges
* Modèle de lettre d’intention [Annexe 1]
* Engagement de confidentialité [Annexe 2]

**Sommaire**

[1. CONTEXTE ET ENJEUX 3](#_Toc167290124)

[2. OBJECTIFS DE L’AMI 3](#_Toc167290125)

[3. CONTENU DE L’ACCOMPAGNEMENT FRANCE TOURISME TECH 4](#_Toc167290126)

[4. DATE ET LIEU DE LA PRESTATION 5](#_Toc167290127)

[5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 6](#_Toc167290128)

[6. MODALITÉS DE CANDIDATURE 7](#_Toc167290129)

[7. MODALITÉS DE SÉLECTION 7](#_Toc167290130)

[8. MODALITÉS DE RÉPONSE 8](#_Toc167290131)

[9. CONFIDENTIALITÉ 8](#_Toc167290133)

[10. INFORMATIONS PRATIQUES 8](#_Toc167290134)

[11. COMMUNICATION 8](#_Toc167290135)

# CONTEXTE ET ENJEUX

**La Direction générale des entreprises souhaite recruter une dizaine de *start-ups* / TPE / PME pour la 3ème édition du programme d’accompagnement France Tourisme Tech qui débutera en octobre 2025.**

L’objectif du programme France Tourisme Tech est **d’accompagner la croissance des entreprises à potentiel de la *travel tech***, c’est-à-dire développant des solutions innovantes appliquées au secteur du tourisme (amélioration de l’expérience voyageur, meilleure gestion des flux touristiques, etc.), en apportant notamment pour ce faire un appui à **l’innovation ouverte** (« open innovation ») et à l’**internationalisation**, ainsi qu’un **mentorat**.

Depuis son lancement en 2023, le programme a accompagné **25 entreprises sur deux promotions**, mettant en œuvre une grande diversité de technologies : analyse de données, intelligence artificielle, internet des objets, plateformes numériques, etc.

Le programme fédère un réseau de **près de 70 partenaires**, parmi lesquels des grands groupes, investisseurs et institutionnels.

Il a d’ores et déjà permis de faire émerger des partenariats pérennes et à fort impact avec plus de **30 expérimentations en cours entre start-ups lauréates et entreprises partenaires** sur des cas d’usage du tourisme (par exemple : l’analyse de l’empreinte environnementale des infrastructures touristiques ou l’appui à la réduction de la consommation d’eau dans l’hôtellerie). Les entreprises lauréates ont bénéficié d’un accompagnement adapté à leur besoin et ont pu créer des synergies lors de **visites d’entreprises** organisées dans le cadre du programme, tout en bénéficiant d’une forte visibilité à l’occasion **d’évènements d’ampleur** tels que le Sommet mondial pour l’action sur l’IA en février 2025, le salon Rendez-vous en France, VivaTech, etc.

Fort de ce succès et de l’appui du réseau de partenaires, le programme est reconduit pour la troisième année consécutive avec trois évolutions majeures :

* Une ouverture aux start-ups, TPE et PME innovantes **souhaitant se diversifier dans le tourisme** ;
* Une nouvelle offre de service sur la **formation à la commande publique** proposée en partenariat avec la Mission French tech ;
* Un **événement européen *travel tech*** en préparation à l’automne 2025 à Bruxelles, avec pour objectif de **fédérer un réseau européen des acteurs innovants du tourisme**.

France tourisme tech continuera par ailleurs à capitaliser sur ses actions phares : programme de mentorat avec la Mission French Tech, valorisation sur les salons stratégiques et actions d’open innovation au service de l’expérimentation.

# OBJECTIFS DE L’AMI

**Le présent appel à manifestation d’intérêt vise à sélectionner une dizaine de start-ups, TPE, PME pour la 3ème édition du programme d’accompagnement France Tourisme Tech qui se déroulera entre octobre 2025 et octobre 2026.**

Ce programme a pour objectif d’**accélérer la structuration de l’écosystème travel tech français** en soutenant des solutions technologiques innovantes répondant aux grands défis du secteur du tourisme. Il poursuit notamment les finalités suivantes :

1. **Favoriser l’émergence de solutions technologiques souveraines**, en limitant la dépendance aux plateformes étrangères et en soutenant des alternatives européennes et françaises, notamment en matière de distribution, de gestion de données et d’infrastructures numériques.
2. **Renforcer la diffusion de l’innovation au sein d’un secteur caractérisé par une forte fragmentation**, en créant des ponts entre start-ups, opérateurs touristiques, institutionnels et collectivités. Le programme vise à lutter contre l’innovation en silo, en favorisant les logiques d’open innovation et de co-développement.
3. **Mobiliser davantage l’investissement privé** en rendant plus lisible le potentiel économique des entreprises de la travel tech. Alors que les start-ups du secteur souffrent d’un sous-financement structurel par rapport à d’autres verticales technologiques (seules 8 sont membres du FT120 en 2024, contre 22 fintechs), le programme entend également sensibiliser les investisseurs français et européens à ces opportunités, à l’instar de ce qui se développe en Allemagne ou au Royaume-Uni.

# CONTENU DE L’ACCOMPAGNEMENT FRANCE TOURISME TECH

Le programme d’accompagnement, déployé sur un an, sera composé de **4 types d’actions :**

* **Actions d’innovation ouverte :**
* **Organisation de *Learning Expeditions* comprenant :**
	+ - **des visites d’entreprises par les grands groupes partenaires** du programme pour présenter leur stratégie innovation, leurs métiers et cas d’usage en vue de co-innover avec les lauréats du programme ;
		- **des webinaires à destination des organisations professionnelles** et réseaux pour donner l’opportunité aux lauréats de pitcher leurs solutions auprès des TPE/PME du secteur du tourisme et des acteurs territoriaux ;
* **Actions de conseil :**
* **Aide à la recherche de partenaires, de terrains d’expérimentation et de cas d’usage**, en collaboration avec Atout France et le réseau de 68 partenaires du programme (Accor, Air France, Vinci Concessions, Disneyland, Club Med, SNCF Connect & Tech, Le Château de Versailles, Unibail-Rodamco-Westfield, etc.).
* **Soutien aux adaptations règlementaires permettant d’aider au déploiement de solutions innovantes**
* **Information et fléchage sur les guichets de financement au niveau français et européen.**
* **Suivi trimestriel individuel pour tous les lauréats**.
* **Actions de valorisation :**
* **Organisation d’un évènement national pour le lancement de la troisième édition du programme France Tourisme Tech et l’annonce de la troisième promotion** : cet évènement se tiendra le 5 novembre 2025 dans nos locaux, en principe en présence de la Ministre chargée du Tourisme Nathalie Delattre. D’une durée d’une demi-journée, il devrait être organisé autour de 3 temps forts :
	+ des **conférences** portant sur la numérisation du secteur touristique, sur le financement des start-up du secteur et sur des exemples de collaborations start-ups/grands groupes réussies ;
	+ des **ateliers d’intelligence collective** animés par la DGE, sur le thème du soutien public à l’innovation dans le secteur du tourisme ;
	+ un moment dédié au **networking / réunions B2B**.
* **Participation à des événements régionaux et/ou thématiques** pour permettre à la promotion 2025 de rencontrer des partenaires au sein des territoires grâce à Atout France et au France Tourisme Lab[[1]](#footnote-1). À titre d’exemples, les start-ups pourront être mobilisées lors d’événements tels que :
	+ les Rencontres Avenir Montagnes, organisées dans les territoires de montagne pour accompagner la transition touristique des stations (mobilité douce, diversification, sobriété énergétique) ;
	+ les Journées régionales de l’innovation touristique (ex. Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur, Bourgogne-Franche-Comté) organisées avec les CRT et ADT partenaires du France Tourisme Lab ;
	+ les salons professionnels sectoriels tels que IFTM Top Résa, EquipHotel, Mountain Planet ou encore les événements thématiques d’Atout France autour du tourisme culturel, du tourisme durable ou du patrimoine.
* **Participation à des salons internationaux avec Business France** (par exemple ITB berlin, le World Travel Market London et/ou le Web Summit Lisbonne).
* **Valorisation de la promotion 2025** sur les réseaux sociaux du MEFSIN et de la DGE et sur la page web [France Tourisme Tech](https://www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/proximite-et-territoires/renforcer-le-secteur-du-tourisme/france-tourisme-tech) dédiée.
* **Actions relatives à la commande publique :**
	+ **Recueil des besoins des start-up et soutien aux adaptations règlementaires** visant à faciliter le déploiement de solutions innovantes en simplifiant les procédures et en introduisant des mécanismes favorables à l'innovation dans les marchés publics ;
	+ **Facilitation de l'accès aux marchés publics** en offrant un soutien dans l'identification des opportunités ;
	+ **Formation à la commande publique** pour renforcer les compétences des lauréats, en lien avec Je Choisis la French Tech.

Les *start-ups* retenues seront tenues d’assister à l’événement de lancement, aux trois comités de pilotage trimestriel, un quart des visites d’entreprises ou webinaires organisés pour les lauréats, ainsi qu’aux points de suivi individuels avec la DGE, une fois par trimestre. A titre d’exemple, pour chacune des deux premières éditions, une vingtaine de visites d’entreprises ou webinaires ont été organisés.

# DATES ET LIEUX DU PROGRAMME

Le programme d’accompagnement s’étendra pendant une période d’un an, d’octobre 2025 à octobre 2026. L’événement de lancement est prévu pour le 5 novembre 2025 en présentiel, à Paris. Le reste du programme se déroulera au format présentiel pour les COPIL, les salons et les visites d’entreprises ; distanciel pour les points de suivi bilatéraux.

Les Learning Expeditions (LEX) se tiendront en présentiel au sein des sièges sociaux ou sites d’exploitation des partenaires du programme. Ces immersions visent à favoriser les rencontres opérationnelles entre les start-ups et les directions innovation, IT ou métiers des grands groupes partenaires. Des sessions sont notamment prévues chez Vinci Concessions à Lyon, Accor à Issy-les-Moulineaux, ou encore ADP à Roissy-CDG, en fonction des cas d’usage. Ces LEX permettent un dialogue concret sur les opportunités de collaboration et la compatibilité technique des solutions proposées, dans une logique de passage à l’expérimentation, voire à l’industrialisation.

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les dossiers de candidature reçus sur démarches simplifiées seront, dans un premier temps, étudiés par les membres du jury de présélection composés de la DGE, BPIFrance, Atout France, Business France et du France Tourisme Lab.

Ensuite, sur la base des dossiers présélectionnés, un jury de sélection composé d’acteurs du secteur privé, représentant les différents sous-secteurs du tourisme, auditionnera les lauréats présélectionnés le 23 octobre. La DGE informera ensuite les candidats retenus.

**12 juin 2025 ⭬ Lancement de l’appel à manifestation d’intérêt**

**21 septembre 2025 ⭬ Date limite de dépôt des candidatures**

**23 octobre 2025 ⭬ Réunion du jury de sélection**

**5 novembre 2025 ⭬ Annonce officielle de la promotion 2025-2026**

***Si des conditions spécifiques l’exigent, la date de limite de dépôt des dossiers de candidature sera prolongée et/ou une seconde phase de sélection pourra être envisagée par décision du jury de sélection.***

# MODALITÉS DE CANDIDATURE

La date limite de manifestation d’intérêt est fixée au 21 septembre 2025. Les intéressé(e)s doivent envoyer leur **dossier de candidature rempli sur démarches simplifiées** ainsi que la **lettre d’intention** (annexe 1) et **l’engagement de confidentialité** (annexe 2) . **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

# MODALITÉS DE SÉLECTION

1. **Critères d’éligibilité**

Pour être éligibles à participer au programme d’accompagnement, les entreprises doivent répondre à plusieurs critères :

# avoir son siège social implanté en France ;

# être une start-up/ TPE/ PME souhaitant se diversifier ou opérant dans l'un des segments de marché du tourisme, par exemple l’hébergement, le commerce, la restauration, le voyage, le transport de voyageurs, les loisirs, le sport, la nature, la culture, l’évènementiel, le bien-être ou le tourisme d’affaires ;

# être une entreprise qui intègre une technologie émergente (par exemple, l’IA ou la data, objet connecté, métavers/RV/RA/jumeaux numériques, blockchain/cryptographie, cybersécurité) ou une solution hardware innovante ;

# disposer d’un système technologique ou hardware réel qualifié par des essais et des démonstrations ;

# être une entreprise indépendante ayant au maximum 25 % de détention par un groupe ;

# avoir un chiffre d’affaires inférieur ou égal à 40 M€ en 2024 ;

# être en capacité de participer aux événements du programme en présentiel : COPIL chaque trimestre et participation à un quart des LEX (environ 5).

# déposer un dossier de candidature complet avant le 21/09/2025 sur démarches simplifiées.

1. **Critères de sélection**

Les critères de sélection au programme France Tourisme Tech 2025-2026 sont les suivants :

* modèle économique viable ;
* taille du marché potentiel adressable ;
* nombre d’utilisateurs de la solution en fonction du modèle d’affaires (B2B, B2C, B2BC ou B2G) ;
* nombre d’emplois crées/générés par la solution ou gain en efficacité opérationnelle ;
* critères RSE ;
* pérennité potentielle et caractère innovant de la tendance / de la technologie proposée ;
* expertise de l'équipe dirigeante ;
* féminisation de l'équipe dirigeante ;
* en bonus, avoir déjà remporté un appel à projet ou un appel à manifestation d'intérêt, que ce soit au niveau national, européen ou international ;
* en bonus, capacité à pénétrer un marché étranger (représenté) évaluée par les indicateurs suivants : pourcentage du chiffre d’affaires réalisé à l’étranger, nombre de clients ou partenaires étrangers, présence de bureaux à l’étranger.

# MODALITÉS DE RÉPONSE

Les entités intéressées sont invitées à déposer un dossier de candidature, en ligne, sur la plateforme Démarches Simplifiées qui devra être complet pour être examiné.

Les différentes pièces nécessaires sont listées ci-dessous :

* Le dossier de candidature avec tous les champs obligatoires complétés, ainsi que les pièces justificatives (business plan, justification du niveau de maturité technologique, …) ;
* La lettre d’intention [Annexe 1] ;
* L’engagement de confidentialité signé par le représentant légal de l’entité qui porte le dossier de candidature [Annexe 2].

Ce dossier peut être complété par tout élément d’information jugé utile par le candidat à la compréhension du projet (dans la limite de 10 pages).

Les candidats doivent valider leur candidature au plus tard le 21 septembre 2025 à 23h59 sur la plateforme Démarches Simplifiées accessible à l’adresse suivante : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-ami-france-tourisme-tech-troisieme-pro

La validation du dossier de candidature s’effectue en cliquant sur le bouton « Déposer le dossier », présent au bas à droite de la page Démarches Simplifiées, se présentant comme tel :

# Une image contenant texte  Description générée automatiquement

# CONFIDENTIALITÉ

Les documents transmis dans le cadre du présent appel à manifestation d’intérêt sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués qu’à la DGE et au jury de sélection mis en place.

Toutes les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité. Toute opération de communication sera concertée avec les structures candidates, afin de vérifier notamment le caractère diffusable de certaines informations.

#  INFORMATIONS PRATIQUES

En cas de questions sur cet AMI, vous pouvez contacter l’adresse suivante : france-tourisme-tech@finances.gouv.fr

# COMMUNICATION

Les candidats consentent à permettre à la Direction générale des Entreprises de divulguer publiquement l'engagement des structures sélectionnées par le biais de cet Appel à Manifestation d'Intérêt pour la troisième édition du Programme France Tourisme Tech. Cela pourrait inclure des communiqués de presse, des dossiers de presse, des publications sur les réseaux sociaux, et sur les sites web.

Annexe 1 : Modèle de lettre d’intention

NOM Prénom Fonctions Entreprise (logo)

Direction générale des Entreprises Comité de sélection de la promotion n°3 France Tourisme Tech

Objet : Lettre d’intention de participation au programme *France Tourisme Tech*

Je soussigné [NOM] [Prénom] représentant la société [NOM SOCIETE] en qualité de [FONCTION], me porte

candidat à l’appel à manifestation d’intérêt *France Tourisme Tech*. [DESCRIPTION DE LA PERTINENCE DE LA SOCIETE DANS LE DISPOSITIF]

Si je suis sélectionné pour participer à ce programme, je m’engage, à partir d’octobre 2025 et pour une durée d’un an à :

* Participer sur l’année aux évènements France Tourisme Tech ;
* Accepter la communication jointe de la DGE sur ces actions.

Signature

Annexe 2 : Engagement de confidentialité

NOM Prénom Fonctions Entreprise (logo)

Direction générale des Entreprises Comité de sélection de la promotion n°3 France Tourisme Tech

Objet : Engagement de confidentialité

Je soussigné [NOM] [Prénom] représentant la société [NOM SOCIETE] en qualité de [FONCTION], m’engage sur l’honneur à ne divulguer par aucun moyen écrit ou oral par message électronique ou publication et à une quelconque personne physique ou morale ou via la presse ou l’ensemble des réseaux sociaux que je suis lauréat de la troisième promotion de l’appel à manifestation d’intérêt France Tourisme Tech jusqu’à la date où est prévue l’annonce publique des résultats qui sera fixée prochainement.

Si la date de l’évènement venait à être reportée, cet accord de confidentialité vaut jusqu’à la date où l’évènement aura effectivement lieu.

En cas de non-respect de cet accord, la DGE retirera le titre de lauréat à la société que je représente.

Fait à XXX, le XX/XX/XXXX

Signature

Zoom sur le Pitch deck

Le pitch deck doit être présenté sous format PDF. Il doit comprendre une présentation de l'équipe, mettant en avant les membres clés et leurs compétences pertinentes pour le projet, une explication claire du problème que votre projet ou entreprise vise à résoudre dans le secteur du tourisme, ainsi qu'une description de la solution proposée et de son caractère innovant.

Vous devez également présenter votre modèle économique, en détaillant la manière dont vous prévoyez de générer des revenus et d'assurer la rentabilité à long terme. Identifiez votre marché cible et expliquez comment votre solution répond à ses besoins spécifiques, tout en mettant en avant les avantages concurrentiels par rapport aux autres acteurs du marché.

Ce pitch deck devra également mettre en évidence les partenariats établis, les clients acquis et les revenus générés. Vous détaillerez les besoins en financement de votre projet ou entreprise, ainsi que l'utilisation prévue des fonds et fournirez une vue d'ensemble des perspectives d'avenir, notamment les perspectives à l'international et les objectifs à court et à long terme.

 Zoom sur la pièce justificative facultative concernant la maturité technologique

Dans cette annexe, les rapports de tests et d'évaluations opérationnels devront présenter des données concrètes sur les performances et la fiabilité de la technologie. Ces rapports peuvent inclure des résultats de tests de laboratoire, des analyses de performance en conditions réelles, des retours d'expérience d'utilisateurs ou de clients pilotes, ainsi que des évaluations de la conformité aux normes et réglementations applicables. Ils devraient fournir des détails spécifiques sur les résultats obtenus, les éventuels problèmes rencontrés et les mesures correctives prises.

 Zoom sur le Business plan

Dans cette annexe, les projections financières devront présenter des données concrètes sur la viabilité économique de l’entreprise. Ces projections doivent inclure des états financiers prévisionnels tels que les bilans, les comptes de résultat et les flux de trésorerie. Il est essentiel d’inclure des analyses détaillées des prévisions de revenus, des coûts de production, des marges bénéficiaires, ainsi que des estimations de rentabilité. Les documents financiers doivent également couvrir les besoins en financement, les sources potentielles de fonds, et l’utilisation projetée des fonds levés.

1. https://www.francetourismelab.com/ [↑](#footnote-ref-1)